



Avec le soutien financier de :



Risques Majeurs

Document d'Information
Communal sur les

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !



LA CROIX
VALMER



Commune de la Côte d'Azur



Madame, Monsieur,

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, D.I.C.R.I.M., a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de La Croix Valmer.

Le présent document, s'appuyant sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeur (D.D.R.M.) et le Dossier Communal Synthétique, documents établis par la Préfecture avec les services compétents, réunit les informations nécessaires à la mise en oeuvre de l'information préventive sur la commune de La Croix Valmer.

Si notre commune présente peu de dangers permanents, il n'en demeure pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un événement exceptionnel, climatique ou technologique, par exemple, demeure.

Le risque «zéro» n'existe pas.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) recense donc les risques sur le territoire de notre commune, les mesures pour y faire face, l'organisation prévisionnelle des secours, les consignes de sécurité, les conduites à tenir en cas d'alerte... (Loi n° 87.565 du 22 juillet 1987)

Bernard JOBERT

Maire de La Croix Valmer

SOMMAIRE

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?	4
LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL	5
CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?	6
LE RISQUE INONDATION	8
LE RISQUE SUBMERSION MARINE	10
LE RISQUE INCENDIE DE FORêt	12
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN	14
LE RISQUE SÉISME	16
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	18
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE	20
COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ?	21
LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS	22
NOTES	23
SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR	24

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le **risque majeur** présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent);
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).

6
RISQUES MAJEURS
sont
présents
sur
votre
commune.



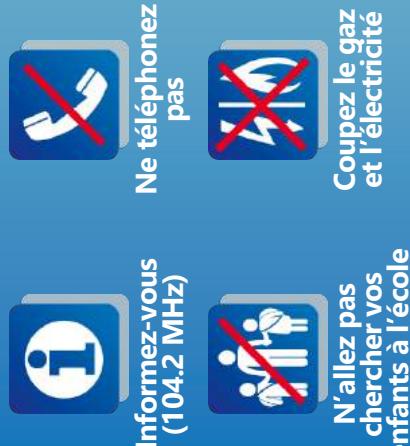
LA GESTION DE CRISE A L'ECHELON COMMUNAL

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de La Croix-Valmer a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement important** et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** sur le formulaire sur le site de la commune :

www.lacroixvalmer.fr

4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :



1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, unique sur tout le territoire national, à connaître :



CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?

6



LES CITOYENS

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS). Vous devez respecter **les consignes de sécurité**.



LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisation des sites, interdiction...).



LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), mettent les enfants en sécurité. **Inutile d'aller les récupérer.**



LA MAIRIE

Le Maire déclenche le Plan Communautaire de Sauvegarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.



LA PREFECTURE

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



PREFECTURE



MAIRIE



7

LE RISQUE INONDATION

8

Dégâts suite aux inondations du 18/09/2009 - © Mairie de la Croix Valmer.

La commune de La Croix Valmer est concernée par des inondations de type **cruie torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un chargement de matériaux pouvant être conséquent. **Le Tabarin, le Valescure, la Gigaroo, la Carade, la Pierre Plantée ou encore la Ricarde** peuvent être concernés par ce type de phénomène sur la commune.

Il est également possible d'observer du **ruissellement urbain** ou de versant en cas de fortes pluies.

4

- EVENEMENTS RECENTS SUR LA COMMUNE DE LA CROIX VALMER :**
- 10/11/1996
 - 18/09/2009
 - 09/11/2011
 - 14/12/2012



CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

Avant

- Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



- Montez à l'étage ou en hauteur



- Coupez le gaz et l'électricité



- Confinez-vous

Après



- Aérez le bâtiment



- Prenez des photos des dégâts



- Apportez votre aide



- Ecoutez la radio (104.2 MHz)

9

LE RISQUE SUBMERSION MARINE

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **La Croix Valmer** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

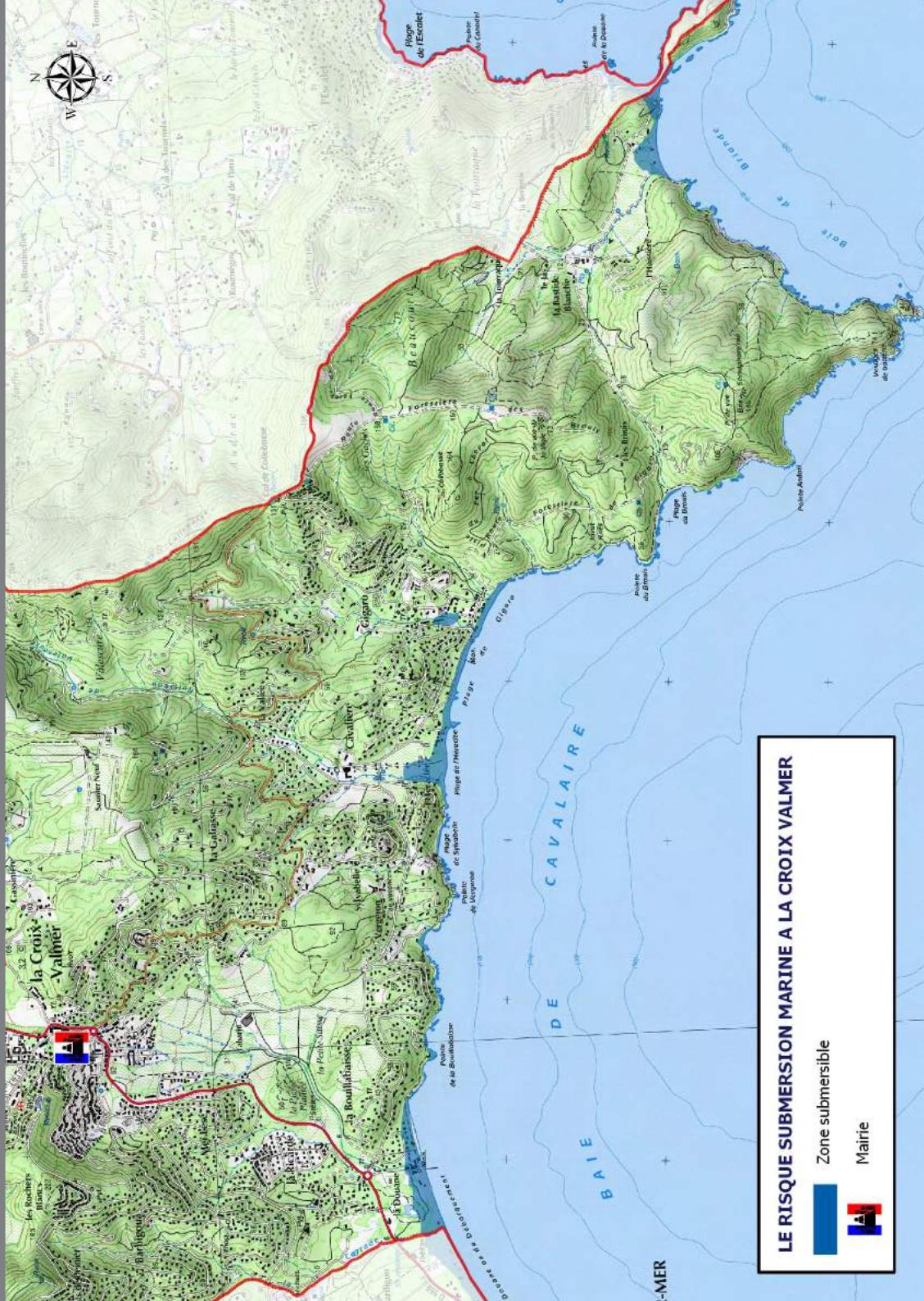
Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Trois secteurs sont particulièrement sensibles à La Croix Valmer : secteur de la Douane, l'embouchure du ruisseau de Valescure et l'Est de la Baie de Briande.

EVENEMENTS MARQUANTS :

- 14-16/12/2008
- 04/05/2010
- 08-09/11/2011

Episode marin du 4 mai 2010 - © Mairie de la Croix Valmer



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SUBMERSION MARINE

Avant



**Informez-vous sur votre
exposition à ce risque**

Pendant



Montez à l'étage
ou en hauteur

Après



Aérez le bâtiment

Né téléphonéz
qu'en cas
d'urgence

Coupez le gaz et
l'électricité



Prenez des photos
des dégâts



Prenez des photos
des dégâts

LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

12

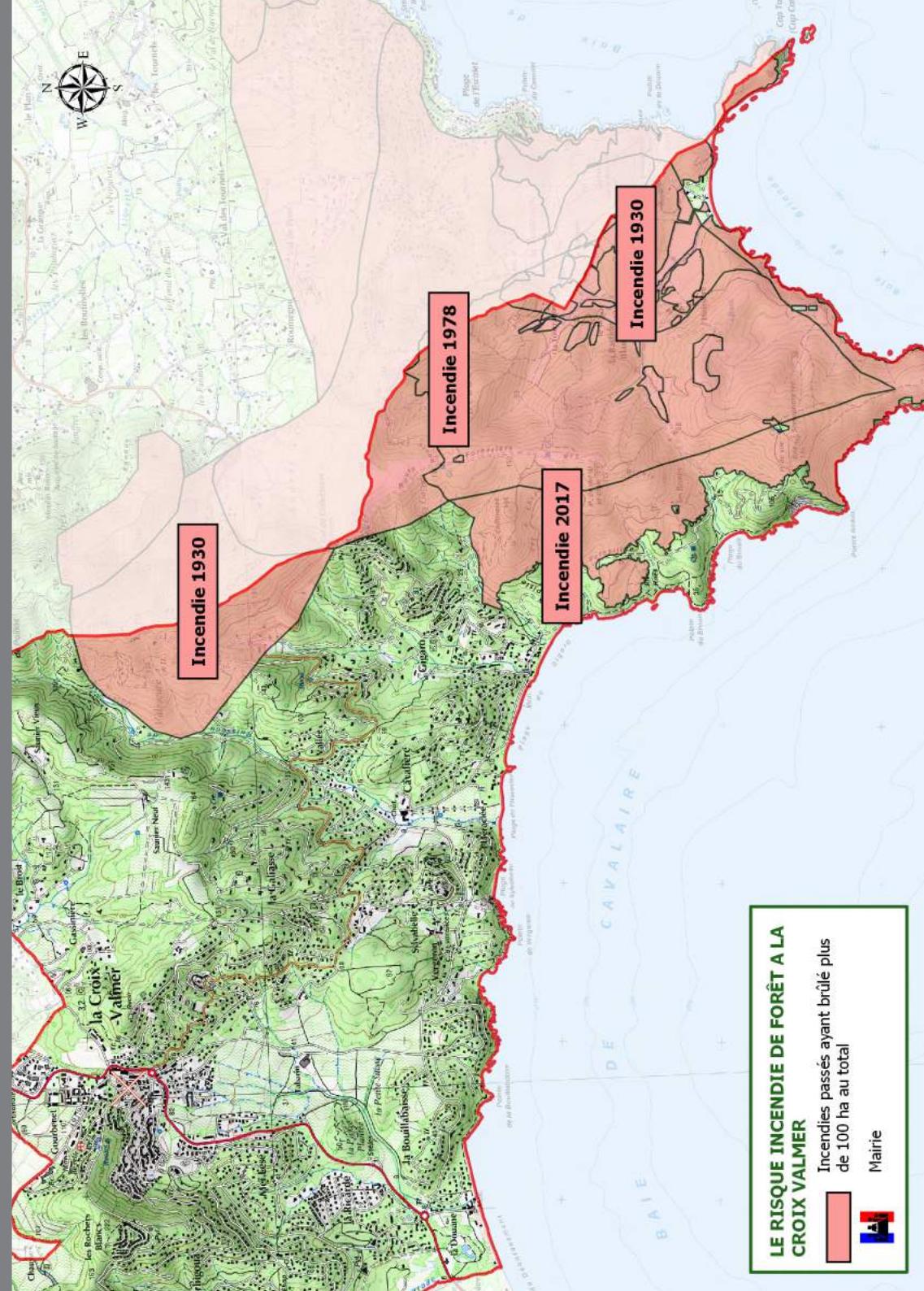


La commune de La Croix Valmer, située au cœur du **massif des Maures**, a déjà connu **188 incendies** depuis 1973. L'incendie plus ancien de 1930 est également à signaler.

Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr.

3 EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

- 1930
- 1978
- 2017



CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORÊT

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Laissez libre l'accès au bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

Après



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Confinez-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Apportez votre aide

13

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

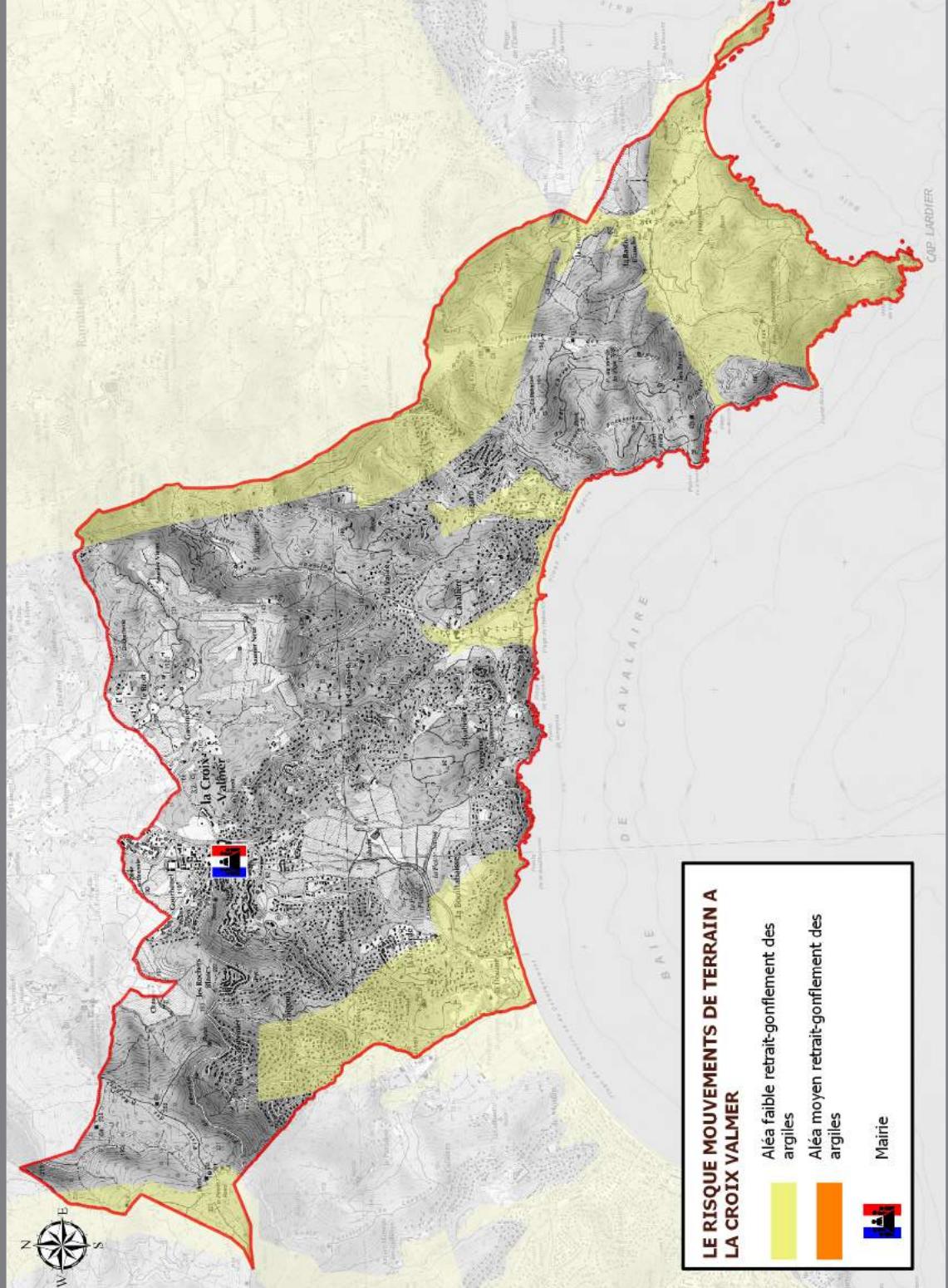
14

Éboulement de talus boulevard de Provence - © Mairie de la Croix Valmer



La commune de La Croix Valmer, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**). Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).



CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

Avant

Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Après

Coupez le gaz et l'électricité



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide



15

La commune de La Croix Valmer est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011. Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

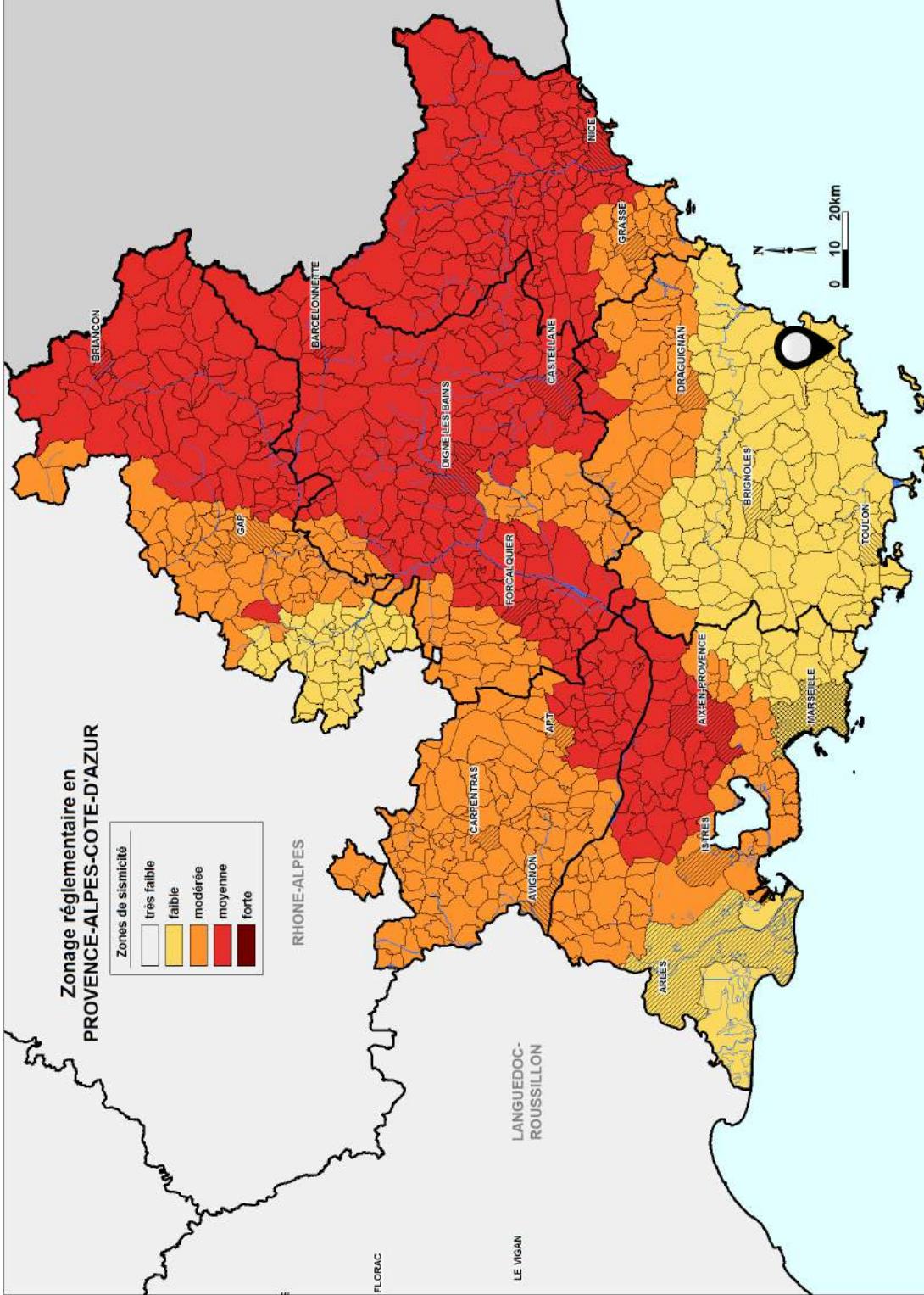
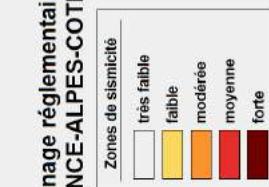
Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

SEISMES RESENTIS SUR LA COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

- le 26 décembre 1989
- le 25 février 2001

2

Zonage réglementaire en PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

Avant

Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Après

Coupez le gaz et l'électricité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Eloignez-vous des bâtiments

Prenez des photos des dégâts

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

LE RISQUE TMD (Transport de Matières Dangereuses)

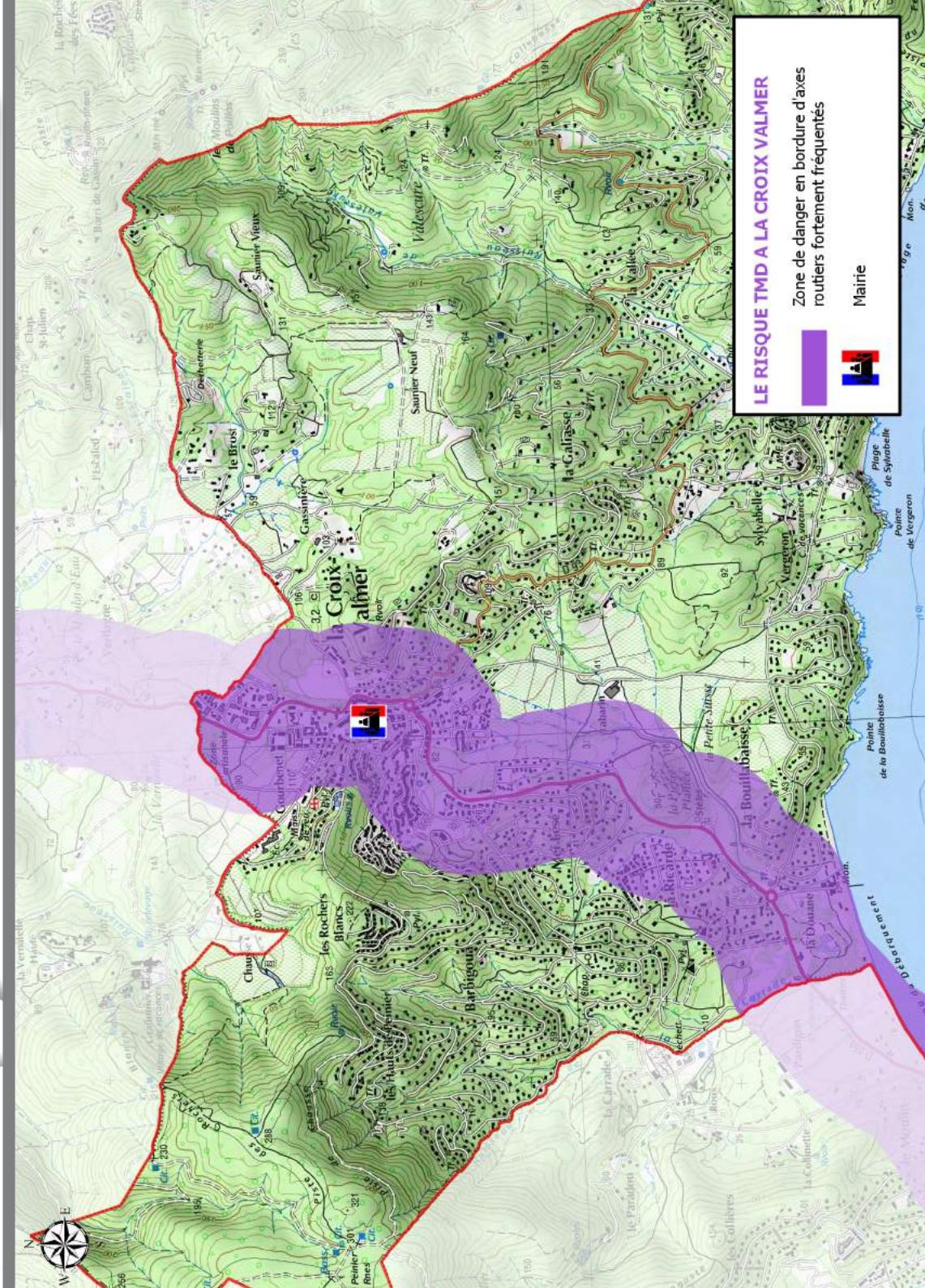
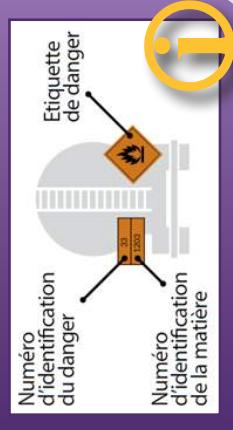


La commune de La Croix-Valmer est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière, via la **Route Départementale 559**, qui est un axe fortement fréquenté.

La circulation des matières dangereuses par voie routière et ferroviaire est réglementée par des accords européens.

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule (cf. schéma ci-contre).

LA SIGNALISATION TMD



CONSIGNES A RESPECTER en cas d'ACCIDENT TMD

Avant

Informez-vous sur votre exposition à ce risque



Pendant

Entrez dans le bâtiment le plus proche



Après

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Confinez-vous



L'HEBERGEMENT D'URGENCE

3 ÉTABLISSEMENTS IDENTIFIÉS POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE :



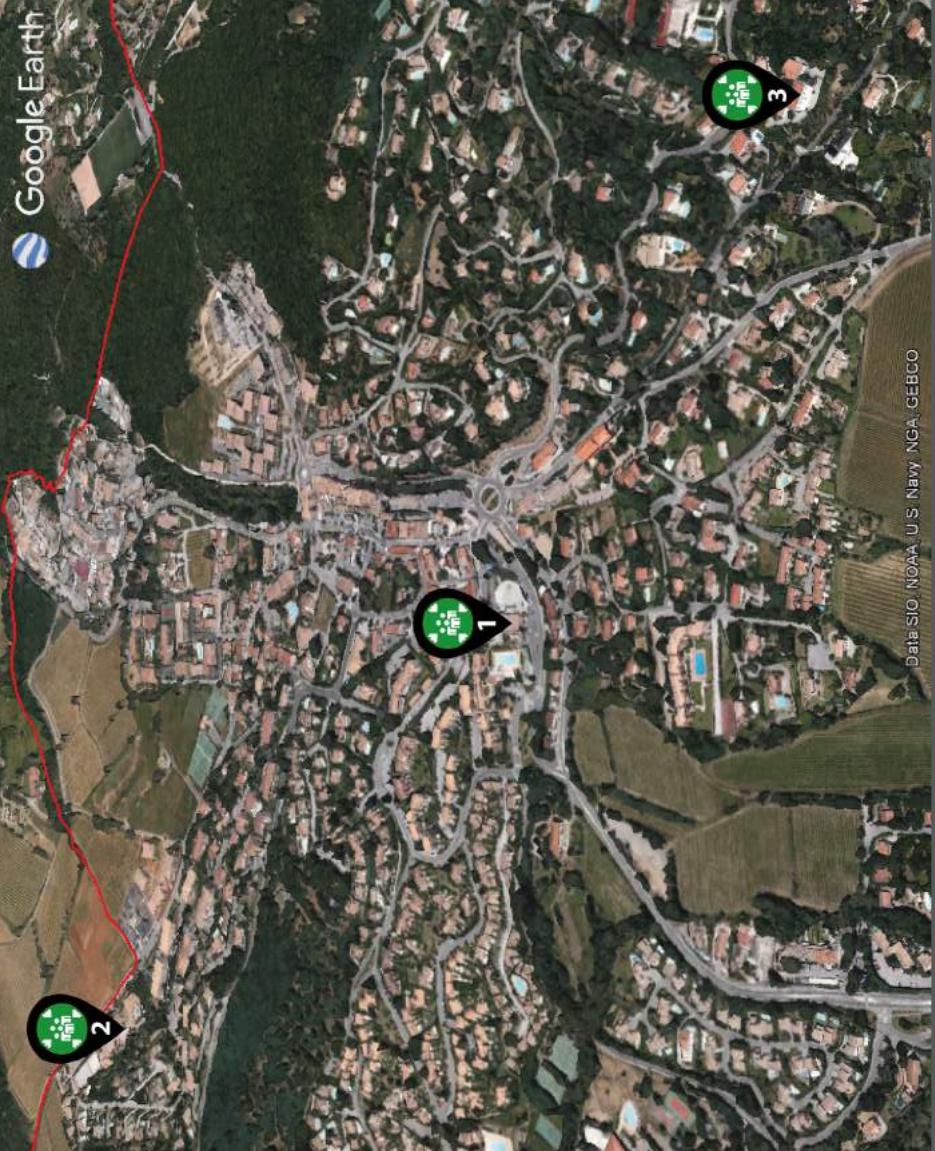
LA SALLE DES
FÊTES



LE GROUPE
SCOLAIRE



LA MAISON DE LA
JEUNESSE ET DE
LA CULTURE

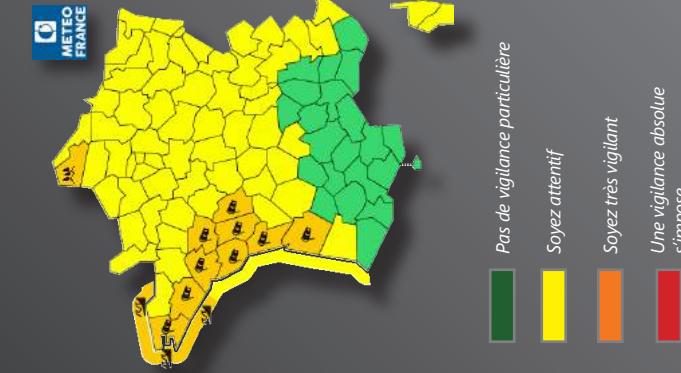


COMMENT VOUS PRÉPARER À GERER LA CRISE ?

INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DÉPARTEMENT



La vigilance météorologique est une information émise par Météo France. Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde. En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement. Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :



www.meteofrance.com

CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU À EMMÉNER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- Lampe de poche
- Gilet jaune
- Bouteille d'eau
- Trousse de premiers soins
- Radio à piles
- Nécessaire de toilette
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Papiers importants
- Médicaments spécifiques

LES CONTACTS UTILES

SAPEURS-POMPIERS

MAIRIE DE LA CROIX VALMER

POLICE NATIONALE / GENDARMERIE

SAMU

PREFECTURE (standard)

18 ou 112

04 94 55 13 13

17

15

04 94 18 83 83

POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR

www.var.gouv.fr

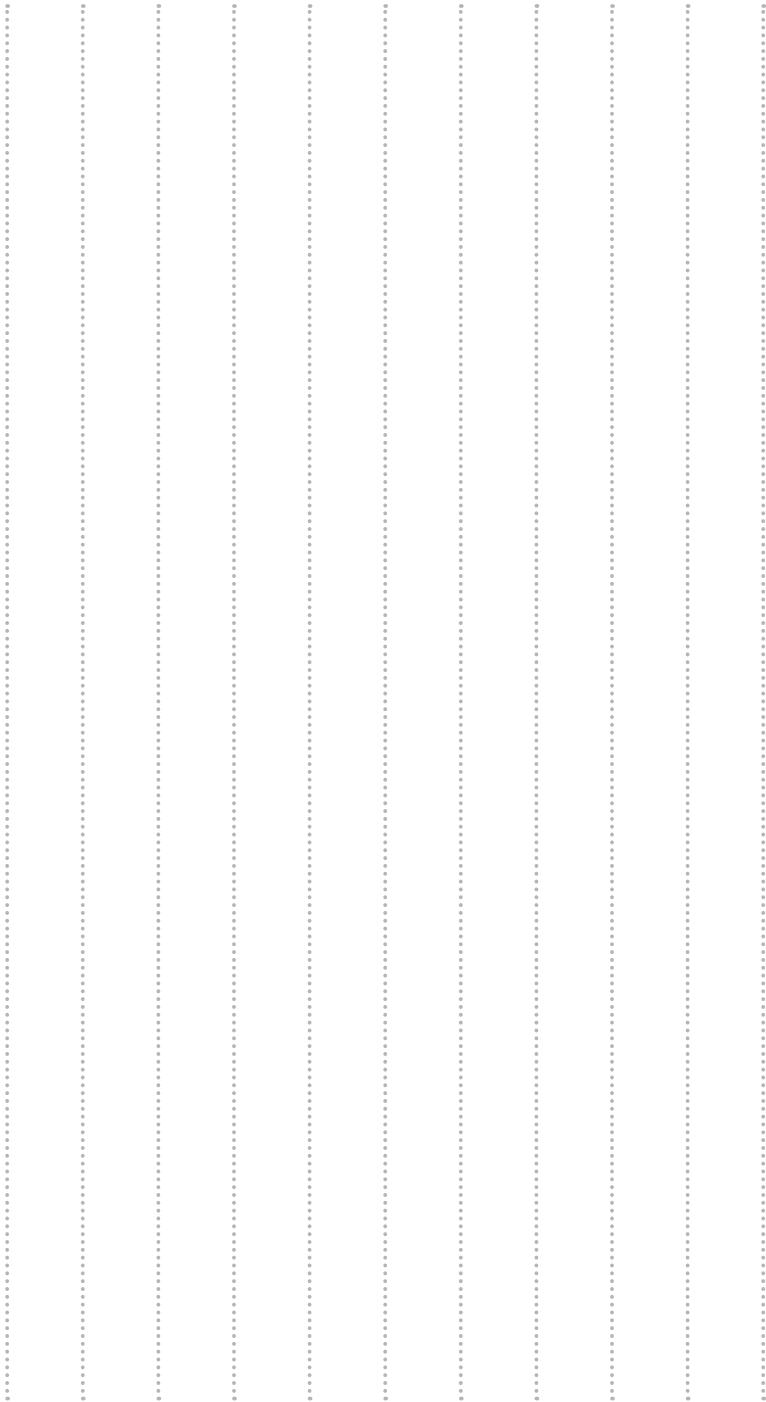
PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

www.prim.net

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

www.cc-golfedesainttropez.fr

NOTES



SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  <p>Transport de Matières Dangereuses</p> |  <p>Entrez dans le bâtiment le plus proche</p> |  <p>Confinez-vous</p> |  <p>N'allumez pas de flamme</p> |
|  <p>Séisme</p> |  <p>A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide</p> |  <p>A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments</p> | |
|  <p>Mouvements de terrain</p> |  <p>Quitez le bâtiment endommagé</p> |  <p>Ecoutez la radio (104.2 MHz)</p> | |
|  <p>Incendie de forêt</p> |  <p>Laissez libre l'accès au bâtiment</p> |  <p>Confinez-vous</p> |  <p>Ecoutez la radio (104.2 MHz)</p> |
|  <p>Submersion marine</p> |  <p>Montez à l'étage ou en hauteur</p> |  <p>Confinez-vous</p> |  <p>Ecoutez la radio (104.2 MHz)</p> |
|  <p>Inondation</p> |  <p>Montez à l'étage ou en hauteur</p> |  <p>Confinez-vous</p> |  <p>Ecoutez la radio (104.2 MHz)</p> |

Découpez cette synthèse et conservez-la précieusement

